

**GEL-3014 17681 - Design III (intégration)**

---

**Informations générales**

---

**Crédits :** 4  
**Temps consacré :** 2-4-6  
**Mode d'enseignement :** Présentiel  
**Site Web :** <http://gel3014.gel.ulaval.ca>  
**Intranet Pixel :** <https://pixel.fsg.ulaval.ca>  
**Enseignant(s) :** Grenier, Dominic      [dominic.grenier@gel.ulaval.ca](mailto:dominic.grenier@gel.ulaval.ca)  
Bendada, Abdelhakim      [hakim.bendada@gel.ulaval.ca](mailto:hakim.bendada@gel.ulaval.ca)  
**Responsable :** à déterminer

---

**Description sommaire**

---

Ce cours vise à approfondir la formation de l'étudiant à partir d'activités de synthèse, de conception et de design afin de développer sa connaissance de l'ingénierie, son sens critique, sa créativité et sa motivation vis-à-vis de la formation dans la perspective d'une meilleure intégration des connaissances. La méthodologie et l'optimisation sont les principaux thèmes abordés à l'occasion d'un projet. Le travail en équipe, la gestion d'un projet, des méthodes de recherche de l'information, des techniques de communication écrite, orale et visuelle sont également privilégiés.

---

**Déroulement du cours**

---

Comme le cours de Design III est le troisième cours de la séquence en conception par équipe, il est normal que les équipes deviennent de plus en plus autonomes i.e. avec de moins en moins de supervision par les professeurs. Il incombe donc à chacune des équipes de choisir leur mode de fonctionnement interne. Par exemple, décider si un journal de bord sera utilisé pour conserver la trace des rencontres, des décisions, des tâches à accomplir. Chaque membre devient alors responsable de fournir le support adéquat à l'équipe, travailler en harmonie et dans le respect des autres, ou de s'assurer que tous contribuent à la hauteur de leur capacité. Cependant, on demande qu'un représentant d'équipe soit nommé pour faire le lien entre l'équipe et les professeurs.

---

**Détails sur les modalités d'évaluation**

---

**Conditions et termes du projet**

- La **fonctionnalité complète** du projet de trimestre doit être démontrée lors d'une séance de **compétition**. C'est la véritable validation de toute la démarche réalisée au cours de la session. Pour cela, les équipes doivent présenter un **système intégré**.
- Un **système intégré** est un système pour lequel tous les différents sous-systèmes ont été intégrés et qui respecte la *condition minimale de succès* dans les règles établies pour le jeu.
- La séance de compétition officielle se tient pendant une période de cours selon un horaire à déterminer avec les équipes.
- Les équipes qui n'auront pas présenté un **système intégré** en date de la compétition peuvent se prévaloir d'une **séance de reprise** la semaine suivant la compétition.

**Une pénalité de 10% sur la note totale du projet est imposée à toute équipe se présentant à cette séance.**

- Les équipes qui n'auront pas présenté un système intégré en date de la première reprise se voient attribuer un échec dans le cours.

---

### Échelle des cotes (cycle 1)

---

Échelle des cotes			
<b>A+</b> [ 90.00 - 100 ]	<b>A</b> [ 85.00 - 89.99 ]	<b>A-</b> [ 80.00 - 84.99 ]	<b>Réussite</b>
<b>B+</b> [ 76.00 - 79.99 ]	<b>B</b> [ 73.00 - 75.99 ]	<b>B-</b> [ 70.00 - 72.99 ]	<b>Réussite</b>
<b>C+</b> [ 66.00 - 69.99 ]	<b>C</b> [ 63.00 - 65.99 ]	<b>C-</b> [ 60.00 - 62.99 ]	<b>Réussite</b>
<b>D+</b> [ 55.00 - 59.99 ]	<b>D</b> [ 50.00 - 54.99 ]		<b>Réussite</b>
<b>E</b> [ 0.00 - 49.99 ]			<b>Échec</b>
<b>X</b>			<b>Abandon sans échec (dans les délais prévus)</b>

---

### Politiques sur les examens

---

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou lors des évaluations puissent être prévues et planifiées suffisamment à l'avance puis mises en place.

---

### Modalités d'évaluation

---

Travail	Équipes	Date	Heure	Pondération de la note finale
<b>Livrable 1</b>	6 à 8	Jeudi 10 février 2011	17h00	15.00%
<b>Livrable 2</b>	6 à 8	Jeudi 3 mars 2011	17h00	25.00%
<b>Livrable 3</b>	6 à 8	Jeudi 31 mars 2011	17h00	30.00%

<b>Livrable 4</b>	6 à 8	Jeudi 14 avril 2011	17h00	30.00%
-------------------	-------	---------------------	-------	--------

---

## Horaire et disponibilités

---

**Cours en classe :** Jeudi 08h30 à 11h20 PLT-2501

---

## Politique sur l'utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

---

L'utilisation d'appareils électroniques (cellulaire ou autre appareil téléphonique sans fil, pagette, baladeur, agenda électronique, etc.) est interdite au cours d'une séance d'évaluation et de toute autre activité durant laquelle l'enseignant l'interdit.

De plus, seuls certains modèles de calculatrices sont autorisés durant les séances d'évaluation.

Pour l'année 2010-2011, les modèles suivants sont autorisés :

Hewlett Packard	HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
Texas Instrument	TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X, BA35
Sharp	EL-531*, EL-546*, EL-520*
Casio	FX-260, FX-300 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES

\* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro

Dans tous ces cas, la calculatrice doit être validée par une vignette autocollante émise par la COOP étudiante ZONE.

## Information spécifique aux étudiants de l'École d'actuariat

Les calculatrices autorisées lors des examens sont uniquement les modèles répondant aux normes de la Society of Actuaries et de la Casualty Actuarial Society pour leurs examens, soit les modèles Texas Instruments suivants :

- BA-35 (solaire ou à pile)
- BA II Plus
- BA II Plus Professional
- TI-30Xa
- TI-30X II (IIS ou IIB)
- TI-30X MultiView (XS ou XB)

---

## Politique sur le plagiat et la fraude académique

---

### Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante:

**Plagiat**

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives au plagiat. Constitue notamment du plagiat le fait de:

- i) copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- ii) résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii) traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv) remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- v) remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.